

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 533

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi les alinéas 2 et 3 :

« 1° La première phrase du onzième alinéa de l'article 521-1 est complétée par les mots : « et notamment dans la ville de Béziers » ;

« 2° La première phrase du second alinéa de l'article 522-1 est complétée par les mots : « et notamment dans la ville de Béziers ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Arènes de Béziers, dites "Arènes du Plateau de Valras" ont été construites en 1897. L'important chantier (il employait 250 ouvriers) n'était pas encore terminé lorsque fut donné la toute première corrida, le 11 juillet 1897. C'est en 1905 que l'édifice fut achevé. Il offrait 13 500 places : l'art tauromachique a donc pris son envol à Béziers qui est devenue, grâce à ces arènes, l'une des toutes premières places taurines de France. On l'a même surnommée la « Séville française ». Castelbon de Beauxhostes, vigneron et mécène biterrois, en fit un haut lieu de l'art lyrique de 1892 à 1911. Saint Saëns et Fauré y créèrent des opéras. Aujourd'hui, les arènes sont le théâtre des corridas lors de la Féria de Béziers au mois d'août, mais aussi de nombreux concerts et événements tout au long de l'année.

C'est un lieu culturel incontournable.